

Assemblée générale statutaire du 21 mai 2019
Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2019

Lettre aux structures adhérentes de l'AVICCA

CONVOCATIONS

Mesdames et Messieurs,

Chers correspondants des structures adhérentes de l'Avicca,

J'ai l'honneur de vous inviter par la présente à participer à l'Assemblée générale statutaire de l'AVICCA, le 21 mai à 10h au Centre d'Information Scientifique de l'Institut Pasteur, 205 rue de Vaugirard 75015 ; elle sera suivie par une assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire :

- rapport moral 2018
- rapport financier, approbation des comptes 2018
- quitus aux administrateurs
- budget prévisionnel 2019

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- modification des statuts

Dans l'espoir de vous retrouver nombreux pour ces moments importants, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Patrick CHAIZE
Président de l'AVICCA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Chaize", written over a circular stamp or seal.

PJ :

- pouvoir en cas d'absence de la collectivité
- liste des collectivités convoquées : <http://www.avicca.org/adherents>
- plan d'accès : <http://www.avicca.org/content/assemblee-generale#sk-3087>

NB : A la suite des assemblées générales, se tiendra une session d'échanges et d'information dédiée aux membres de l'Avicca (10h45 - 12h30). L'après-midi du 21 mai et la journée du lendemain, mercredi 22 mai 2019 seront consacrés à notre colloque du printemps ouvert à tous les acteurs publics et privés de l'aménagement numérique du territoire.

POUVOIR

(en cas d'absence de la collectivité)

La structure territoriale :

Représentée par :

Fonction :

Déclare ne pas être représentée à l'Assemblée générale statutaire (*)

Déclare ne pas être représentée à l'Assemblée générale extraordinaire (*)

et

donne pouvoir à la collectivité adhérente suivante :

.....
.....

☐ pour l'assemblée générale statutaire

☐ pour l'assemblée générale extraordinaire

pour la représenter et voter en tant que de besoin, en respect de l'ordre du jour tel que proposé avec les convocations originales.

Les statuts précisent que le maximum possible de pouvoirs détenus par chaque adhérent est de 2.

*Liste des adhérents avec leurs présences déclarées sur
www.avicca.org/content/assemblee-generale.html*

Pour la structure membre :

Date :

Signature et cachet